Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Location avec CDI en télétravail dans une autre ville

---
Par Nuidocnoir

Bonjour,

Est ce qu'avec un CDI il est possible de louer un logement n'importe où en France si il y a une possibilité de télétravail ?
Est ce que les agences et les propriétaires acceptent ce cas de figure  sans se poser de question ?
Est ce qu'on a le droit de me demander des papiers en plus pour prouver le télétravail ?

---
Par Isadore

Bonjour,

Le bailleur n'a aucune raison de refuser une location si les documents présentés justifient de ressources suffisantes.

Le bailleur n'a pas à réclamer de justificatif concernant le télétravail.

Outre le télétravail, beaucoup de travailleurs sont amenés à se déplacer souvent, voire à loger près de leur lieu de travail en semaine.

---
Par AGeorges

Bonjour Nuidocnoir,

Bien d'accord avec Isadore.

Le CDI prouve à votre bailleur la pérennité de vos revenus. Le reste ne le regarde pas.